

MAIRIE DE CLAVIERS

83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

Limitation de circulation

N° 21/2023

Le Maire de Claviers,

Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996),

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande présentée par Mr RAVEL Aimé le 20 février 2023.

Considérant la nécessité de limiter la circulation.

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera limitée devant les numéros 7 et 9 de la rue Jean CABASSON, pour permettre à la société Sud-Est Assainissement du var – groupe SARP/VEOLIA de vidanger une cuve le 28 février 2023 de 8h30 à 10h30

Article 2 : L'entreprise doit laisser un passage pour tout véhicule d'intervention de secours selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : Des barrières de signalisation seront mises à disposition du demandeur par le service technique de la Mairie pour installation aux emplacements réservés.

Le présent arrêté sera affiché sur site par le demandeur.

Article 4 : Le Maire et le Garde Champêtre seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 21/02/2023

Affiché en Mairie le 24/02/2023

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 24/02/2023